

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/291 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE L'UNIVERSITE DE CORSE A CORTE POUR LA PERIODE 2011-2015

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le premier décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
M. CHAUBON Pierre à M.ORSUCCI Jean-Charles
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SINDALI Antoine à Mme GRIMALDI Stéphanie

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme prévisionnel d'investissements immobiliers de l'Université de Corse à Corte, pour la période 2011-2015.

ARTICLE 2 :

CONFIE la maîtrise d'ouvrage des deux opérations suivantes à l'Université de Corse, en application de l'article L. 4422-44 du CGCT, et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tous actes y afférant :

- la construction du bâtiment abritant l'UMR LISA, le CFA universitaire et le centre de certifications, estimée à 9,4 M€ HT,
- la restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines et du Rez-de-chaussée de l'amphithéâtre II, estimée à 2,5 M€ HT,

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à résilier le marché n° 03/2007 « maîtrise d'œuvre pour la construction de l'IUFM » pour motif d'intérêt général et à verser au titulaire l'indemnité de résiliation correspondante.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à résilier le marché n° 107/2007 « maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle Régional de Recherche » pour motif d'intérêt général et à verser au titulaire l'indemnité de résiliation correspondante.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Redéploiement des opérations d'investissement immobilières réalisées pour l'Université de Corse à Corte.

Le présent rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter le projet de redéploiement des opérations d'investissement immobilières réalisées pour l'Université de Corse à Corte.

A. Le contexte général

La loi du 22 janvier 2002 a conféré à la Collectivité Territoriale de Corse des prérogatives qui lui permettent, en matière de formation initiale secondaire et supérieure, de mener une action globale.

S'agissant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Collectivité Territoriale de Corse est à la fois chargée d'établir et de voter la carte des formations et de la recherche, mais également de financer, construire, équiper et entretenir les établissements inscrits à la carte.

Ces compétences permettent à la Collectivité Territoriale de Corse d'envisager le développement de l'enseignement supérieur avec le souci d'inscrire la réflexion et l'action dans un cadre de cohérence.

C'est dans cette optique qu'un Schéma Directeur de Développement de l'Enseignement et de la Recherche a été voté en février 2004 par l'Assemblée de Corse.

Le scénario retenu, basé sur une étude des besoins réalisée en 2003, a permis d'arrêter en 2004 une programmation pluriannuelle des Investissements, pour la période 2004-2012.

B. Le programme Pluriannuel d'Investissement de 2004

1. Les objectifs initiaux du PPI

➤ Réaliser en priorité des constructions neuves pour des locaux faisant défaut :

✓ Sur le campus Grossetti à Corte :

- Bibliothèque universitaire, centre culturel universitaire, locaux administratifs et services communs,
- Extension de l'IUT.

✓ Sur le nouveau campus :

- Création de locaux pour l'IUFM,

- Regroupement de la recherche et ses composantes (Pole Régional de Recherche),
- Transfert des enseignements grade master de toutes les UFR, ainsi que l'IAE.

➤ Les locaux libérés par les constructions nouvelles devaient faire l'objet de restructuration en vue d'accueillir des services ne disposant pas de locaux, telle la formation continue, ou encore les différentes composantes de formation ne disposant pas de locaux suffisants.

L'Etat dans le cadre de ses compétences, devait compléter ce schéma de développement par la réalisation de logements étudiants, d'une maison de l'étudiant, d'une maison des universitaires et d'une halle sports-loisirs conformément à ses engagements dans le cadre du contrat de plan.

Le coût global était estimé à environ 85 millions d'euros pour un planning de réalisation sur 9 ans.

2. La situation actuelle du PPI

Actuellement, le PPI a pris un important retard par rapport à la programmation initiale de 2004.

La situation comparée des échéances initiales et actuelles est la suivante :

Opération	Localisation	Prévision 2004		Situation actuelle	
		Coût Objectif M€ HT	Date de livraison	Coût actualisé M€ HT	Date de livraison
Construction d'un bâtiment de bureaux d'encadrement pour l'UFR de Droit	Campus Caraman	3,90	Fin 2009	Opération abandonnée (Subv. UC pour couvrir en partie les besoins)	
Restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines et du RdC de l'amphithéâtre II		2,00	Début 2011	2,50	Non déterminée
Restructuration des bâtiments Administratif/BU et UFR de Droit		4,00	Mi-2012	Opération à réaliser après livraison nouveaux bâtiments	
Construction d'un bâtiment pour l'extension de l'IUT	Campus Grossetti	4,70	Début 2010	15,00	> 2015
Construction ensemble immobilier pour bibliothèque, centre culturel, administration & services communs		20,28	Fin 2008	27,00	juin 2013
Restructuration des bâtiments Pozzo di Borgo et Colombo		2,90	Fin 2010	Opération à réaliser après livraison nouveaux bâtiments	
Restructuration du bâtiment 016		1,40	Mi-2011	Opération à réaliser après livraison nouveaux bâtiments	
Aménagement du nouveau campus (en liaison avec les nouveaux bâtiments)	Nouveau campus	18,00	Fin 2010	15,70	octobre 2013
Construction bâtiment pour l'IUFM		4,30	Fin 2007	6,60	novembre 2012
Construction Pôle Régional de Recherche (Institut environnement et zone de transfert)		16,30	Mi-2009	28,04	décembre 2013

Construction bâtiment pour les enseignements niveau masters et l'IAE		6,50	Début 2010	Opération non programmée par la CTC
--	--	------	------------	-------------------------------------

3. Le cofinancement des opérations du PPI

Le cofinancement des opérations inscrites au PPI était prévu sur différents programmes : PEI (1^{ère} et 2^{ème} convention, POE-FEDER, subvention spécifique hors PEI) :

Opération			Montant cofinancé € HT		Cout actualisé € HT	Date Achèvement
BU/CCU/ADM	Etudes	Etat (70 %) Hors PEI	1 335 671	27 000 671	27 000 000	juin 2013
	Travaux	PEI 2 ^{ème} convention	25 665 000			
POLE REGIONAL DE RECHERCHE	Etudes	PEI 1 ^{ère} convention	2 000 000	23 000 000	28 040 000	décembre 2013
	Travaux	POE	18 000 000			
	Equipements	POE	3 000 000			
AMENAGEMENT NOUVEAU CAMPUS	Etudes	PEI 1 ^{ère} convention	1 020 000	15 770 000	15 700 000	octobre 2013
	Travaux	PEI 2 ^{ème} convention	14 750 000			
IUFM	Etudes	PEI 1 ^{ère} convention	864 600	6 587 600	6 600 000	novembre 2012
	Travaux	PEI 2 ^{ème} convention	5 723 000			
EXTENSION IUT	Travaux	POE	7 000 000	7 000 000	15 000 000	> 2015
		TOTAUX		79 358 271	92 340 000	

☞ *Seules les opérations en gras ont fait l'objet d'une approbation en COREPA.*

C. Les opérations urgentes demandées par l'Université fin 2010

En raison du retard pris dans la livraison des opérations du PPI, l'Université doit faire face à une pénurie importante de locaux devant permettre d'accueillir les chercheurs et certaines formations.

Fin 2010, l'Université considère comme extrêmement urgentes les trois opérations suivantes :

✓ La construction d'un bâtiment de abritant l'UMR LISA, le CFA universitaire et le centre de certifications, estimée à 9,4 M€ HT par l'UC. Ces locaux sont destinés à l'UMR LISA 6240 (83 personnels et 109 doctorants), à l'accueil et au logement des chercheurs et à l'insertion professionnelle (CFA du Supérieur, Formation Continue, POIP, Centre de Certifications). Les objectifs de cette opération sont :

- Permettre à l'Université de remplir ses objectifs en matière de recherche, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales,
- Regrouper tous les services liés à la mission d'insertion professionnelle.

✓ L'extension de l'IUT destinée à accueillir de nouvelles filières technologiques, ainsi que les locaux de l'école d'ingénieurs et la halle génie civil / énergies

renouvelables, estimée aujourd'hui à environ 15 M€ HT. Les objectifs de cette opération sont :

- Rassembler sur un même site les filières à vocation technologique,
- Mutualiser les moyens,
- Densifier le campus Grimaldi.

✓ La restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines et du RdC de l'amphithéâtre II, estimée à 2,5 M€ HT par l'UC : mises aux normes, accessibilité, qualité du bâti, économie d'énergie).

Les objectifs de cette opération sont :

- Mettre aux normes de sécurité et de salubrité la Faculté des Lettres,
- Moderniser des locaux pour les besoins des formations (restructurer des amphithéâtres et salles d'enseignement),
- Compléter les besoins en bureaux pour les enseignants et personnels administratifs.

D. Les opérations du nouveau campus

1. La situation actuelle

La création du nouveau campus comporte à ce jour trois opérations rendues au stade du lancement des travaux :

- ✓ Les aménagements (VRD et espaces verts), dont les phases de réalisation sont coordonnées en fonction de la livraison des nouveaux bâtiments,
- ✓ La construction d'un bâtiment pour l'IUFM,
- ✓ La construction du Pôle Régional de Recherche (ensemble immobilier pour l'institut de l'environnement et la zone de transfert).

La quatrième opération initialement prévue sous maîtrise d'ouvrage CTC, la construction d'un bâtiment pour les enseignements de niveau masters et de l'IAE, a été différée.

L'opération de construction des logements pour étudiants relève d'une maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

En fonction du résultat des appels d'offres de travaux, les trois opérations en cours pourraient être lancées entre juin et septembre 2011.

La concomitance de ces trois opérations, dont le montant cumulé approche les 50 millions d'euros - montant auquel il convient d'ajouter celui de l'ensemble immobilier pour bibliothèque, centre culturel, administration & services communs, en cours de travaux pour 25 millions d'euros - nécessiterait la mobilisation, sur les trois prochaines années budgétaires, de près de 70 millions d'euros.

Pour mener à terme les travaux de ce nouveau campus, il convient également de réaliser certains aménagements connexes, sous maîtrise d'ouvrage CTC ou avec des participations financières de la CTC dont les montants ne sont pas intégrés dans les prévisions budgétaires ci-avant :

- ✓ le raccordement au réseau routier (RN 193) avec création d'un giratoire : 1,3 M€ HT : opération sous maîtrise d'ouvrage CTC,
- ✓ le raccordement au réseau d'AEP, opération sous maîtrise d'ouvrage CTC,
- ✓ le raccordement au réseau d'eaux usées : opération sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes du Centre Corse,
- ✓ l'extension du réseau de chaleur, et le raccordement à la chaufferie centrale biomasse de Corte : opération réalisée par la SEM Corse Bois Energie.

Par ailleurs, à cette échéance importante que constitue le démarrage « sur le terrain » des premières opérations du nouveau campus, une analyse d'opportunité immédiate doit être menée en concertation avec l'Université, en lien avec les deux opérations urgentes identifiées ces derniers mois par l'Université, dont le montant dépasse 10 millions d'euros.

Pour certaines opérations comme la construction de l'IUFM ou du Pôle Régional de Recherche, le délai entre l'établissement du programme (mi 2005) et le lancement des travaux (début 2011), rend nécessaire la vérification de leur adéquation aux besoins actuels. Pour l'IUFM, la réorganisation de la formation des professeurs des écoles modifie les conditions ayant prévalu lors de la réalisation du programme initial. Pour le Pôle Régional de Recherche, la réalisation de la construction abritant l'UMR LISA est de nature également à modifier les besoins.

L'incertitude sur le dossier des logements étudiants et la non-programmation de l'opération de construction d'un bâtiment pour les enseignements niveau masters et l'IAE doivent également conduire à reporter l'aménagement de l'ensemble du nouveau campus de quelques années, en privilégiant la réponse aux besoins actualisés déterminés en liaison étroite avec l'Université, par l'établissement d'un nouveau programme d'aménagement.

2. Les mesures à prendre concernant les marchés en cours

L'abandon des deux opérations immobilières, IUFM et le Pôle Régional de Recherche, et la modification de programme concernant l'aménagement du nouveau campus nécessite de prendre les décisions suivantes :

- déclaration sans suite pour motif d'intérêt général des appels d'offres travaux concernant la construction de l'IUFM et l'aménagement du nouveau campus. Les plis concernant ces deux appels d'offres ont été reçus respectivement le 19 et le 23 novembre 2010.
- résiliation des marchés de maîtrise d'œuvre de l'IUFM et du Pôle Régional de Recherche. Ces marchés prévoyaient explicitement la possibilité d'y mettre fin à la fin de chaque élément de mission, avec une indemnisation du titulaire d'un montant de 4 % des missions restant à réaliser, en application des dispositions du CCAG PI (article 36).

La situation actuelle de ces marchés est la suivante :

- Marché n° 03/2007 : maîtrise d'œuvre pour la construction de l'IUFM : le marché, d'un montant initial de 429 570 € HT est au stade de la mission ACT. Le montant mandaté sur ce marché est de 270 629 € HT, soit 63 %. Les indemnités

de résiliation seront de 6 357 € HT. Il conviendra également de mettre un terme aux marchés connexes de contrôle technique et de CSPS.

- Marché n° 107/2007 : maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle Régional de Recherche : le marché, d'un montant initial de 1 839 750 € HT est au stade de la mission ACT. Le montant mandaté sur ce marché est de 859 560 € HT, soit 47 %. Les indemnités de résiliation seront de 39 208 € HT. Il conviendra également de mettre un terme aux marchés connexes de contrôle technique et de CSPS.
- passation d'un avenant de modification de programme concernant le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du nouveau campus. Cet avenant devrait entériner une diminution du montant de l'opération.

E. Le redéploiement des opérations

La mise en œuvre de l'ensemble des opérations décrites ci-avant selon les plannings actuels paraît irréaliste, tant sur le plan de la disponibilité des entreprises en capacité de les réaliser dans les délais impartis (à un coût compatible avec les enveloppes prévisionnelles), que sur le plan des disponibilités financières de la CTC.

Des choix doivent nécessairement s'opérer, afin de mettre en œuvre rapidement les opérations devenues désormais prioritaires.

En application des dispositions de l'article L. 4422-44 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que « la collectivité territoriale de Corse peut confier aux établissements d'enseignement supérieur visés à l'article L. 4424-4 les droits et obligations du propriétaire sur le patrimoine immobilier, dont l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de constructions universitaires », et compte tenu de l'urgence et de la spécificité des opérations considérées, l'Université de Corse a souhaité assurer la maîtrise d'œuvre des opérations suivantes :

- la construction du bâtiment UMR LISA, CFA universitaire et centre de certifications,
- la restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines et du RdC de l'amphithéâtre II,

Les autres opérations devenues désormais prioritaires seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage CTC :

- l'extension de l'IUT (Bâtiment + Halle GC/ENR),
- la viabilisation du nouveau campus.

Concernant l'aménagement du nouveau campus, la période 2011-2013 sera consacrée à une actualisation des besoins et à la redéfinition des programmes d'aménagement, en vue d'une mise en œuvre effective des projets à partir de 2014.

Cependant, afin de garantir un démarrage effectif des futures opérations de construction à la date envisagée, la réalisation de manière anticipée des travaux de viabilisation du site et de raccordements aux différents réseaux extérieurs sera poursuivie, sur la base des études déjà menées dans le cadre de l'aménagement

initialement prévu, adaptées en vue de la réalisation des travaux en deux tranches successives.

F. La gestion et le financement des opérations 2011-2015

L'essentiel des AP des opérations immobilières de l'Université ont été inscrites dans les différents BP entre 2004 et 2011 (AP 4315) : à ce jour le montant disponible est de 51,2 M€ sur les 83,4 votés. Il est suffisant pour couvrir les besoins nouveaux exprimés.

1. Les opérations sous maîtrise d'ouvrage Université

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage Université :

- la construction du bâtiment abritant l'UMR LISA, le CFA universitaire et le centre de certifications, estimée à 9,4 M€ HT,
- la restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines et du RdC de l'amphithéâtre II, estimée à 2,5 M€ HT,

seront financées par voie de subventions d'investissement allouées à l'Université.

Ce type de financement, déjà été utilisé pour plusieurs opérations (Site de Vignola, IES de Cargèse, Maintenance et mise en sécurité des bâtiments) se concrétisera par la signature d'une convention entre la CTC et l'Université de Corse, reprenant les éléments de programmation, le calendrier d'exécution et les modalités de financement.

2. Les opérations sous maîtrise d'ouvrage CTC

L'opération de construction d'un ensemble immobilier pour bibliothèque, centre culturel, administration & services communs se poursuivra, pour une livraison courant 2013.

L'opération d'extension de l'IUT est suspendue depuis 2008 dans l'attente de la validation du programme par l'Université de Corse. La relance de cette opération nécessite un accord entre la CTC et l'Université sur de nouveaux objectifs, suivi d'une réécriture du programme. Un concours de maîtrise d'œuvre pourra alors être lancé. Le démarrage des travaux est envisageable pour fin 2013 avec un délai de réalisation de deux ans environ, soit une livraison effective fin 2015.

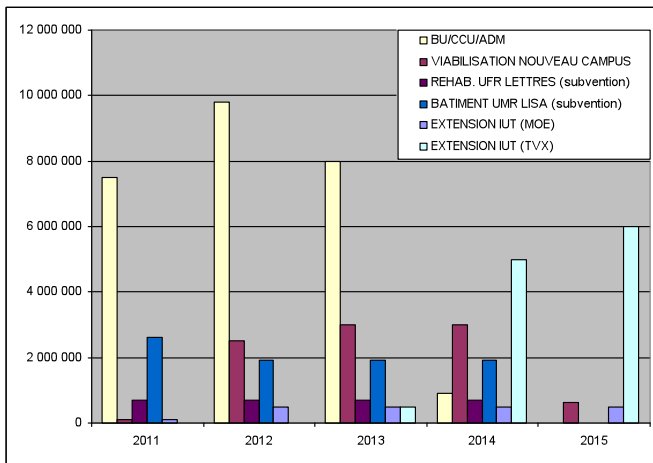
L'opération de viabilisation du nouveau Campus, ainsi que les opérations connexes de raccordement aux différents réseaux (routier, eau potable, assainissement, chauffage) seront poursuivies sur le rythme actuel, afin de préparer le site pour la mise en œuvre, à compter de 2015, des futures opérations d'aménagement qui seront redéfinies. Le cout global de ces investissements sur le nouveau Campus, sous maîtrise d'ouvrage CTC ou avec des participations dans le cadre d'autres maîtrises d'ouvrage, peut être estimé aujourd'hui à 10,3 M€ sur la période considérée.

3. Le cofinancement et les besoins en crédits de paiement

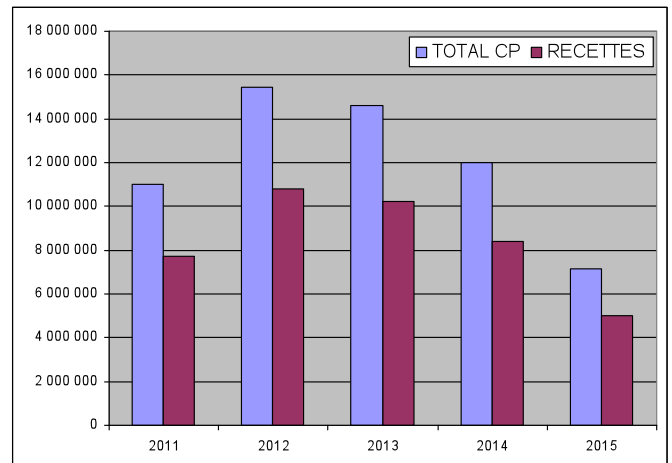
Les cinq opérations retenues seront financées essentiellement sur le PEI (seconde convention d'application), pour un montant de 45,865 M€ HT, sur le montant global estimé à 61,220 M€.

Opération			Montant cofinancé M€ HT		Date Achèvement
BU/CCU/ADM	Etudes	Etat (70 %)	1 335 000	27 000 000	juin 2013
	Travaux	PEI 2	25 665 000		
Réhabilitation UFR Lettres	Subvention Université	PEI 2	2 500 000	2 500 000	2014 (MOA UCPP)
Extension IUT Bâtiment + Halle GC/ENR	Etudes	PEI 2	2 000 000	15 000 000	Fin 2015
	Travaux	PEI 3	13 000 000		
Bâtiment UMR LISA	Subvention Université	PEI 2	7 700 000	7 700 000	2014 (MOA UCPP)
Viabilisation nouveau campus	Etudes	PEI 1	1 020 000	7 020 000	Fin 2014
	Travaux	PEI 2	6 000 000		
Raccordements réseaux EP,EU,CH	Subvention autres MOA	PEI 2	2 000 000	2 000 000	Fin 2014
MONTANT TOTAL			61 220 000		
dont PEI 2^{ème} convention			45 865 000		
dont PEI 3^{ème} convention			13 000 000		

Les besoins en crédits de paiement se répartiront sur la période 2011-2015 selon le schéma ci-après :



CP par opération TTC



CP cumulés TTC

G. Conclusion

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver le programme prévisionnel d'investissements immobiliers de l'Université de Corse à Corte, pour la période 2011-2015, tel que proposé ci-avant.
- de confier la maîtrise d'ouvrage des deux opérations suivantes à l'Université de Corse, en application de l'article L. 4422-44 du CGCT, et de m'autoriser à signer tous actes y afférant :

- Construction du bâtiment abritant l'UMR LISA, le CFA universitaire et le centre de certifications, estimée à 9,4 M€ HT,
- Restructuration du bâtiment principal de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines et du RdC de l'amphithéâtre II, estimée à 2,5 M€ HT,
- de m'autoriser à résilier les marchés de maîtrise d'œuvre en cours pour la construction de l'IUFM et du Pôle Régional de Recherche.